

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
9 FÉVRIER
1999**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-1999-46
Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 9 février 1999, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

M.	Rino Beaulieu
Mme	Lise Blackburn
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Sonia Desgagné Diane Durand Ruth Gagnon
M.	Michel Girard
Mmes	Diane Gauthier Chrystiane Jean
M.	Charles Lavoie
Mme	Diane Perron
MM.	Régis Richard Rémy Simard
Mmes	Diane Tremblay Élaine Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Mme	Christine D. Gagné (secondaire)
Mme	Céline Simard (primaire)

Sont également présents :

MM.	Lucien Houde, directeur général Michel Cloutier, secrétaire général
-----	--

Absence motivée :

Mme	Sylvie Belzile
-----	----------------

Autres absences :

Mmes	Jacqueline Asselin Denise Hudon
------	------------------------------------

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par Mme Diane Tremblay
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, tel que déposé au Conseil, en y ajoutant les points suivants :

Sujets de décision :

- Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
- Condoléances à la famille de M. Ghislain Charron

Sujets d'information :

- Projet de centre de formation en métallurgie
- Services éducatifs au primaire
- Remplacement/M. Bernard Martel
- Compressions / budgets des écoles
- Garderie/école St-Cœur-de-Marie
- École Saint-Philippe

CC-1999-47
Ordre du jour

ADOPTÉE

Puis,

CC-1999-48
Procès-verbal/
26 janvier 1999

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 26 janvier 1999.

ADOPTÉE

En suivi au point CC-1999-42, le directeur général fait mention que le contrôle des absences des élèves de l'école Des Jolis-Prés relève du directeur de l'école et du Conseil d'établissement et que ceux-ci ont entrepris une démarche d'analyse de l'ensemble de la situation en vue de mettre en place les mesures qui s'imposent au regard du contrôle des absences des élèves lorsque le directeur adjoint doit s'absenter de l'école en après-midi.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la panne d'électricité à l'école Lafontaine (point CC-1999-41), le directeur général informe que le déroulement des événements vécus dans le cadre de cette journée a été passé en revue avec la direction de l'école et la direction des services des ressources matérielles, afin d'apporter des correctifs sur les points jugés appropriés. D'autre part, des discussions sont amorcées avec Hydro-Québec dans le but d'instaurer des modalités qui permettraient de communiquer, dans les meilleurs délais, à la direction d'école concernée, toute information pertinente relativement à une panne ou un arrêt d'électricité dans une école.

CC-1999-49
Courrier Reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 26 janvier et le 2 février 1999.

CC-1999-50
Parole au public

Par la suite, Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes venues assister à la session du Conseil et les invite à se prévaloir de leur droit de parole :

Madame Ginette Allard, présidente du Conseil d'établissement de l'école Laure-Conan et déléguée au Comité de parents, explique les motifs qui amènent la présence d'une délégation de parents et de membres du personnel enseignant à la présente séance du Conseil des commissaires. Elle mentionne entre autres, les informations livrées par la présidente du Conseil des commissaires aux membres du Comité de parents, lors de la réunion régulière dudit comité tenue le 1^{er} février dernier, de même que celles qui furent données lors d'une réunion du Conseil d'établissement de l'école Laure-Conan.

Mme Rachelle Morin, présidente du Conseil d'établissement de l'école Lafontaine, quant à elle, informe le Conseil de la tenue d'une réunion de parents, le 8 février, où ceux-ci ont exprimé leur mécontentement de ne pas avoir été informés d'une possibilité de fermeture d'école pour septembre 1999 ; la manière de la Commission scolaire de gérer le dossier a été reçue par les parents comme un manque de respect envers eux. Pour conclure son intervention, elle demande des éclaircissements sur le sens des articles 84 et 89 de la Loi sur l'instruction publique.

Mme France Fillion, présidente du Conseil d'établissement de l'école Dominique-Racine, exprime également son mécontentement et son insatisfaction quant à la façon dont le dossier a été mené. Les membres du Conseil d'établissement, de déclarer Mme Fillion, n'ont pas été informés ; ils ont été tenus à l'écart. Quelle place les parents occupent-ils au sein de la Commission scolaire ? demande-t-elle, en conclusion.

Pour sa part, M. Christian Joncas, président du Comité de parents, mentionne que le Comité de parents appuie le Conseil d'établissement de l'école Laure-Conan dans sa démarche de ce soir auprès du Conseil des commissaires. Il demande au Conseil, des informations concernant la conduite du dossier. Il dit craindre un manque de ressources pour les élèves advenant un changement à l'école Laure-Conan. Finalement, il rappelle la teneur de l'article 177.1 de la Loi sur l'instruction publique et le cite : «Les membres du conseil des commissaires doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de la commission scolaire et de la population qu'elle dessert.»

CC-1999-50

Parole au public
suite...

M. Alain Audet, à titre de citoyen du quartier avoisinant l'école Laure-Conan demande au Conseil que les citoyens et citoyennes du quartier soient informés et consultés sur des changements ou modifications que la Commission scolaire projette au regard de ses bâtisses et qui auraient un impact sur la vie des gens du quartier. Il questionne le Conseil des commissaires sur le type d'institution qui sera construite.

Mme Ginette Allard, s'adressant de nouveau aux membres du Conseil, déclare que lors de la réunion réunissant environ 150 parents, qui s'est déroulée le 8 février, ces derniers se sont dits surpris et offusqués de ne pas avoir été informés ou consultés. Ils se posent de nombreuses questions et rappellent qu'ils sont partenaires dans cette démarche qui peut avoir des conséquences sur la vie des élèves. Les parents veulent réaffirmer leur droit d'être consultés sur de tels sujets, conclut-elle.

Mme Lyne Simard, enseignante à des élèves en cheminement particulier à l'école Laure-Conan, demande aux membres du Conseil des commissaires une année moratoire et dit avoir appris avec étonnement le transfert de la clientèle EHDAA à l'école Charles-Gravel. Elle souhaite que le personnel enseignant soit partie prenante d'une décision de transfert de la clientèle EHDAA, le cas échéant. Elle assure le Conseil des commissaires de la volonté du personnel enseignant concerné de travailler en collaboration avec la Commission scolaire.

M. André Jean, enseignant à l'école Laure-Conan, aimerait, quant à lui, savoir pourquoi la polyvalente Laure-Conan a été choisie pour loger le futur centre de formation en métallurgie ? Il demande s'il est possible qu'une «usine école» puisse être construite dans un quartier résidentiel ?

M. Blanchette, parent d'un élève de la polyvalente Lafontaine, interroge les membres du Conseil sur l'aspect de la sécurité routière (transport lourd) que peut représenter la construction d'une «usine-école».

Comme suite immédiate à ces dernières interventions, Mme la présidente Liz S. Gagné se dit sensible aux commentaires qui sont soumis aux membres du Conseil des commissaires, et pour apporter des éléments de réponse aux questions posées, elle donne des explications sur les points suivants :

- le placement de la clientèle ;
- la décision prise par l'ex-Commission scolaire de Chicoutimi quant au projet de construction d'un centre de formation en métallurgie à la polyvalente Laure-Conan ;
- la diminution de la clientèle de niveau secondaire depuis les années 1970 ;

De plus, elle assure les parents qu'ils sont partie prenante du processus décisionnel dans des dossiers tels que les services éducatifs dispensés aux élèves «jeunes» et «adultes» de la Commission scolaire. Elle tient à préciser que la direction générale, les directions de service et les membres du Conseil des commissaires ont réalisé un premier travail d'analyse de différentes avenues ou hypothèses, le 2 février dernier. Par la suite, ces hypothèses ont été soumises à une étude d'impact d'ordre organisationnel et d'ordre financier. Il fallait d'abord réaliser ces étapes, de faire remarquer Mme Gagné, avant de soumettre le dossier à la consultation.

La présidente poursuit en mentionnant qu'on se doit également, à ce moment-ci, de tenir compte de la situation budgétaire déficitaire de la Commission scolaire.

Mme Gagné souligne finalement que le projet de construction du centre de formation en métallurgie à l'école Laure-Conan a été accepté par l'ex-Commission scolaire de Chicoutimi et que le Conseil provisoire a donné son assentiment audit projet. Les professionnels dans ce dossier nous assurent que toutes les normes de sécurité et environnementales seront respectées précise-t-elle.

Pour sa part, le directeur général mentionne qu'il est déjà prévu que le sujet reviendra à l'ordre du jour du Conseil des commissaires pour étude et décision, le 9 mars prochain, et ce, après qu'il aura été soumis à la consultation.

CC-1999-51

Services éducatifs dispensés : choix d'hypothèses à soumettre à la consultation

Par la suite, après que la présidente eut fait lecture des objectifs de la démarche et des critères devant servir au choix d'hypothèses, et après échanges et discussion,

CONSIDÉRANT que le 2 février dernier, les membres du Conseil des commissaires ont pris connaissance d'hypothèses de changements concernant l'organisation des services éducatifs dispensés aux élèves jeunes et adultes, au regard des deux visées suivantes :

- 1- Rationalisation maximale de l'utilisation des bâtisses ;
- 2- Économie budgétaire à réaliser.

CONSIDÉRANT que lors de cette même rencontre, il fut convenu de demander aux gestionnaires concernés de poursuivre la démarche en identifiant les impacts d'ordre organisationnel et d'ordre financier quant à chacune des hypothèses identifiées ;

CONSIDÉRANT le résultat des travaux d'étude et d'analyse réalisés par le comité constitué entre autres, de représentants des services éducatifs/jeunes et du service d'éducation des adultes, des directions d'écoles secondaires et de centre, ainsi que d'autres directions de service concernés,

CONSIDÉRANT la recommandation faite à la direction générale de la Commission par le Comité consultatif de gestion, lors de sa réunion tenue aujourd'hui même ;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'étude faites lors de la présente session du Conseil des commissaires quant à chaque hypothèse identifiée ;

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

D'accepter de retenir l'orientation suivante pour être soumise à la consultation du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, du Comité de parents et des conseils d'établissement, quant à l'organisation des services éducatifs dispensés aux jeunes du secondaire (territoire Chicoutimi) et aux adultes des formations générale et professionnelle, pour l'année 1999-2000, à savoir :

1° Pour l'année 1999-2000 : maintien de l'organisation des services éducatifs jeunes au secondaire, le plus près possible du statu quo actuel, c'est-à-dire, tel que mentionné dans l'hypothèse III, modifiée, telle qu'apparaissant en ANNEXE I. En conséquence, il n'y aura pas de consultation à faire sur les différentes autres hypothèses pour le moment.

2° Quant aux services éducatifs dispensés aux adultes en 1999-2000 ; c'est l'hypothèse I, modifiée, qui sera acheminée en consultation (voir ANNEXE II).

3° Il y aura lieu de poursuivre l'analyse des impacts des hypothèses I et II du cadre de référence initial, où l'on retrouve des propositions de changements majeurs touchant l'organisation des services éducatifs/jeunes au secondaire, ainsi que l'hypothèse I du cadre de référence des services éducatifs/adultes.

4° Également, il importera d'impliquer les différents partenaires (enseignants, parents, etc.) dans la démarche des analyses des impacts relatifs à ces hypothèses (mentionnées en 3°).

5° En novembre 1999 : une ou des hypothèses pourraient alors être soumises à la consultation.

ADOPTÉE SUR DIVISION :

ont voté pour : 13

abstentions : 3

Puis,

CC-1999-52
Représentante/
CRCD

M. Michel Girard propose que Mme Lise Blackburn soit désignée représentante de la Commission scolaire au Conseil régional de concertation et de développement ;

Mme Diane Durand propose que Mme Élane Tremblay soit désignée représentante de la Commission scolaire au Conseil régional de concertation et de développement ;

Mme Élane Tremblay refuse.

Mme Lise Blackburn accepte.

Mme Lise Blackburn est désignée pour agir comme représentante de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay auprès du Conseil régional de concertation et de développement.

ADOPTÉE

CC-1999-53
Achats/CFER

Par la suite, après échanges et discussion sur le principe que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay puisse encourager, de façon prioritaire, le Centre de récupération en entreprise et récupération (CFER) lorsqu'elle doit faire des achats d'articles qui sont offerts par ledit centre,

Il est proposé par M. Régis Richard et résolu :

De confier le mandat au directeur des services des ressources matérielles d'étudier la possibilité d'encourager le CFER du Saguenay lorsque la situation de pouvoir acheter des articles offerts par CFER se présente.

ADOPTÉE

Puis,

CC-1999-54
Condoléances

Il est proposé par Mme Liz S. Gagné et résolu :

De faire part des plus sincères condoléances des membres du Conseil des commissaires à la famille de monsieur Ghislain Charron, à l'occasion du décès de ce dernier survenu le 4 février 1999. M. Charron était directeur à l'école La Source de St-Honoré.

ADOPTÉE

CC-1999-55
Rapport de la
présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport au Conseil, des principales représentations qu'elle a faites au cours des derniers jours :

- ♦ **Le 27 janvier 1999**, participation à une conférence de presse annonçant le lancement de la Semaine de la sécurité en transport scolaire;
- ♦ **Le 27 janvier 1999**, participation à une rencontre avec le député du comté Dubuc, M. Jacques Côté, et le député du comté de Chicoutimi, M. Stéphane Bédard, accompagnée du directeur général, de la directrice générale adjointe et du directeur des services éducatifs «adultes», où il fut notamment question de la mission de la Commission scolaire, de son développement et de sa participation à la vie économique de son milieu;
- ♦ **Le 29 janvier 1999**, rencontre avec le président du Syndicat du personnel de soutien FISA, M. Jean-Claude Martel, et discussion sur la nouvelle réalité de la Commission scolaire par suite du regroupement des trois commissions scolaires;
- ♦ **Le 1^{er} février 1999**, participation, à titre de présidente du comité d'allocation des ressources du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), à une session de travail dudit comité d'allocation des ressources pour les projets structurants à développement régional;
- ♦ **Le 1^{er} février 1999**, participation à une rencontre du Comité de Parents, à la polyvalente de La Baie, où il fut notamment question des changements survenus dans le cadre du regroupement des commissions scolaires, du vécu et de la mission de la nouvelle Commission scolaire;

CC-1999-55
Rapport de la
présidente
suite...

- ♦ **Le 2 février 1999**, rencontre avec le directeur de la polyvalente de La Baie et visite des kiosques présentés dans le cadre de l'activité régionale d'information et de promotion de la formation professionnelle, qui a eu lieu à cet endroit;
- ♦ **Le 2 février 1999**, participation à une rencontre du comité des services éducatifs «élargi», jeunes et adultes;
- ♦ **Le 5 février 1999**, rencontre du Bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires du Québec, où il fut entre autres, question de la négociation dans le secteur public, ainsi qu'une rencontre avec le nouveau directeur général de la FCSQ, M. Réjean Morel;
- ♦ **Le 8 février 1999**, participation à une session du comité de travail sur la délégation de pouvoirs;

CC-1999-56
Rapport du
directeur général

Monsieur le Directeur général présente un bref compte rendu des démarches encourues au cours des derniers jours quant à certains dossiers d'importance, notamment :

Quant à diverses représentations

- ✓ Le 28 janvier 1999, rencontre à Québec avec des représentants de la formation professionnelle et technique du Ministère; le plan de développement, phase II, devrait être présenté au début du mois d'avril. Le 19 février prochain, est prévue une rencontre régionale à ce sujet, réunissant les directeurs généraux des commissions scolaires, les représentants des cégeps, d'Emploi-Québec, du ministère de l'Éducation et du Conseil régional de concertation et de développement;

Quant au cheminement de différents dossiers

- ✓ Plusieurs rencontres ont eu lieu concernant l'organisation scolaire au secondaire pour la prochaine année scolaire;
- ✓ Est amorcée une réflexion sur l'organisation actuelle des services; une rencontre à ce sujet est prévue avec les directions de service, le lundi 15 février 1999;
- ✓ Deux rencontres avec les membres de l'Exécutif ont eu lieu concernant d'une part la délégation de pouvoirs, et d'autre part le projet de politique locale de gestion des directions d'école et de centre;

Quant au régime pédagogique

- ✓ Le Ministère a annoncé un report de l'application du régime pédagogique; on devrait recevoir une instruction ministérielle quant à l'organisation scolaire pour l'an prochain. Le nouveau régime pédagogique serait soumis à la consultation à l'automne et serait en force en septembre de l'an 2000.

CC-1999-57
Rapport/comité
de service

Les membres du Conseil des commissaires ont reçu, pour leur information, une copie du compte rendu suivant :

- ♦ du comité conjoint élargi des services éducatifs «jeunes» et «adultes» (2 février 1999)

Par la suite,

CC-1999-58
Rapport du Co-
mité de parents

Mme Christine D. Gagné, représentante des parents au Conseil, donne de l'information aux membres du Conseil sur les points suivants qui ont fait l'objet de l'attention du Comité de parents lors de sa réunion du 2 février 1999 :

- La présidente de la Commission scolaire a rencontré le Comité de parents en vue de répondre à certaines questions des représentants des parents quant au budget de la Commission et aux compressions budgétaires gouvernementales;

- Des parents ont souligné les difficultés rencontrées par des membres de certains conseils d'établissement quant à leur habileté à travailler en équipe; on souhaite qu'il s'agisse d'une situation temporaire et qu'elle n'ait pas d'impact négatif sur la vie des élèves;

CC-1999-58
Rapport du Comité de parents suite...

•Le Comité de parents a adopté ses règles et procédures de régie interne;

•Le Comité de parents a décliné l'offre d'organiser le colloque régional de la Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ) pour 1998-1999. Le travail supplémentaire qu'occasionne une première année de fonctionnement au sein d'une commission scolaire regroupée a motivé cette décision. Selon le principe de l'alternance entre le Lac-Saint-Jean et le Saguenay, il revenait au Saguenay de se charger de l'organisation de ce colloque cette année. Les parents de la Commission scolaire du Lac Saint-Jean ont accepté de prendre charge de l'activité, ceux-ci n'ayant pas à vivre un regroupement de commissions scolaires.

•Les parents trouvent que le budget de fonctionnement du Comité de parents est insuffisant : il ne laisse aucune marge de manœuvre. Ils ont exprimé leur inquiétude, faute de moyens financiers, de ne pouvoir avoir accès aux informations et soutiens nécessaires pour remplir adéquatement leur rôle auprès des conseils d'établissement et pour répondre aux exigences du Ministère et de la Commission scolaire eu égard à leurs nouvelles responsabilités édictées par la nouvelle Loi sur l'instruction publique.

•Les parents ont nommé leurs représentantes et représentants appelés à siéger aux divers comités de service de la Commission scolaire; ils apprécient cette opportunité de partenariat qui leur est offerte par la Commission;

•Des représentants du corps policier de la Ville de Chicoutimi ont entretenu les membres du Comité de parents sur le problème de la drogue, et particulièrement de nouvelles drogues et des ravages qu'elles peuvent causer.

CC-1999-59
Décision/C.s. de Chicouti/centre de métallurgie

Pour répondre à une interrogation de Mme la commissaire Diane Durand, à savoir si les parents ont été consultés lors de la prise de décision de construire un centre de formation en métallurgie à la polyvalente Laure-Conan, le directeur général verra à prendre les informations nécessaires à ce sujet.

CC-1999-60
Contrôle budgétaire au 31 décembre 1998

Après une courte introduction, le directeur général invite le directeur du service des ressources financières à présenter le rapport sur le contrôle budgétaire au 31 décembre 1998.

Le directeur du service des ressources financières, M. Michel Simard, fait d'abord un bref historique du dossier. Il présente ensuite et passe en revue avec les membres du Conseil un document intitulé «Contrôle budgétaire au 31 décembre 1998 et plan de redressement budgétaire, phase II, 1998-1999». En résumé, même en tenant compte de l'application des phases I et II du plan de redressement budgétaire pour l'année 1998-1999, les travaux concernant le contrôle budgétaire des opérations financières au 31 décembre 1998 montrent un déficit cumulé prévisible de 1 000 000\$ le 30 juin 1999.

CC-1999-61
Services éducatifs/primaire

Puis, après une brève introduction faite par le directeur général, la directrice générale adjointe, Mme Ginette Gilbert, dresse le portrait de la situation des services éducatifs qui seront dispensés au niveau primaire pour la prochaine année scolaire. Elle mentionne notamment qu'il y aura peu de changements à ce chapitre. Elle informe par ailleurs qu'on prévoit le maintien du projet particulier d'enseignement protestant de l'école La Source (Chicoutimi). L'organisation scolaire pour cette école serait constituée à partir d'une clientèle de 215 élèves, tenant compte d'une entente éventuelle avec la Commission scolaire De la Jonquière. Il n'y aurait pas d'entente avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean concernant les élèves de son territoire. La consultation sur les services éducatifs dispensés au niveau primaire commencera le 22 février prochain.

CC-1999-62
Remplacement/directeur/services éducatifs

En réponse à une interrogation de Mme la commissaire Éline Tremblay, le directeur général informe que le remplacement du directeur des services éducatifs «jeunes» est assumé présentement par la directrice générale adjointe, Mme Ginette Gilbert.

CC-1999-63

Budgets des écoles et des centres/compressions budgétaires

Mme la commissaire Éline Tremblay demande ensuite des informations quant à la situation de compressions aux budgets des écoles, plus particulièrement de celles de l'ex-Commission scolaire de Chicoutimi.

Le directeur des services financiers, M. Michel Simard, apporte des précisions sur certains principes d'allocation des budgets des écoles et des centres. Il mentionne entre autres, que le principe du statu quo dans chacune des ex-commissions scolaires avait été retenu pour les budgets des écoles 1998-1999. Il explique aussi que l'ex-Commission scolaire de Chicoutimi exerçait, depuis quatre ans, une compression budgétaire de 3%, laquelle tenait compte du montant de 1,5% récupéré de la taxe de vente du Québec.

CC-1999-64

Garderie/école Saint-Cœur-de-Marie

Mme Céline Simard, représentante des parents, porte à l'attention du Conseil, les difficultés que vivent les enfants et le personnel de la garderie de l'école Saint-Cœur-de-Marie, notamment en ce qui concerne l'exiguïté et l'absence d'amenée d'eau dans le local. Le directeur des services des ressources matérielles mentionne qu'il a déjà dressé le portrait de l'ensemble des garderies en milieu scolaire de la Commission et que les besoins les plus pressants à ce chapitre devraient être traités au prochain budget d'immobilisations. Le sujet sera aussi discuté lors de la prochaine rencontre du comité de service des ressources matérielles et informatiques.

CC-1999-65

École St-Philippe

Quant au sujet relatif à l'école Saint-Philippe inscrit à l'ordre du jour de la présente session par Mme la commissaire Ruth Gagnon, il est reporté à la demande de cette dernière.

Sur ce, la présente séance du Conseil prend fin.

La présidente

Le secrétaire général

ANNEXE I

SERVICES EDUCATIFS / JEUNES

HYPOTHÈSE III modifiée
(voir *Laure-Conan et *Charles-Gravel)

ÉCOLES	SERVICES DISPENSÉS	IMPACTS
Dominique-Racine	Sec. IV et V Centre-ressources TC Institut Saint-Georges SPAÉ	Statu quo
Lafontaine	Sec. I, II Transition CPTI CPTII Groupe-ressources TC	Statu quo
* Laure-Conan	Sec. III *Chem. Continu I, II, III	. Maintien des ressources . Les groupes seront formés s'il y a suffisamment d'inscriptions. Sinon, transfert des élèves dans les groupes de Charles-Gravel.
* Charles-Gravel	Sec. I, II, III, IV, V Programme PEP Chem. Continu I, II, III Chem. d'appoint Groupe-ressources TC * Unité de rattrapage	. Réintégration du service à Charles-Gravel.

ANNEXE II

SERVICES ÉDUCATIFS / ADULTES

HYPOTHÈSE I *modifiée

CENTRES	SERVICES DISPENSÉS	IMPACTS	
		DÉPENSES OCCASIONNÉES	RÉCUPÉRATION BUDGÉTAIRE
Centre Laure-Conan	<p>* <i>Formation générale adulte Secteur sud et nord.</i></p> <p>* <i>Centre Multiservices</i> L'an 2 complété l'utilisation avec la construction adjacente du Centre de formation en Métallurgie</p>	<p>. <i>Quelques groupes transférés au secteur Sud, dépendamment des inscriptions.</i></p> <p>. <i>Maintenir à St-Joseph, en sept. 99.</i></p>	
Centre d'employabilité École St-Jean-Baptiste	<p>ISPJ IV et V (incluant CFAET) Volet 2 (jeunes) S.I.S. Volet 2 (adultes) Unité de rattrapage S.F.I.S. (en développement actuellement, rien Alpha travail de prévu pour sept. 99)</p>	<p>. Utilisation également de la bâtisse actuelle de l'Unité de rattrapage.</p> <p>. Déménagement de l'Unité de rattrapage à Charles-Gravel.</p> <p>. Rattachement administratif des services CFER et OVNI</p>	10 000\$

